

Découvrez la Newsletter du Programme Lascaux !

décembre 2010
N° 12

Du changement dans le Programme Lascaux





Nous tenons à féliciter Fanny GARCIA qui a été nommée Maître de Conférences à l'Université de Vannes. Nous souhaitons la bienvenue à Céline FERCOT, docteur en droit public, qui prendra la suite de M^{elle} GARCIA en travaillant sur l'élaboration d'un Code du droit agroalimentaire dans le cadre d'un post-doctorat.


Actualités Lascaux

Le Programme Lascaux revient du Costa Rica où s'est tenu un colloque édifiant sur l'approche juridique de la valorisation des produits, organisé avec l'Université du Costa Rica. Ce colloque a été riche en enseignements et ce voyage, riche en découvertes. Il faut saluer Rafael GONZÁLEZ BALLAR, Professeur à l'Université du Costa Rica, pour son accueil ainsi que Marlen LEÓN et Hugo MUÑOZ, jeunes docteurs, pour leur investissement dans l'organisation de ce voyage. Vous trouverez très bientôt sur notre site la synthèse de ce colloque ainsi que les enregistrements audio des différentes tables rondes que vous pourrez écouter en ligne ou télécharger.

Les actes du colloque « La production et la commercialisation des denrées alimentaires et droit du marché » des 3 et 4 décembre 2009, organisé par le Programme Lascaux à Nantes, ont fait l'objet d'une publication. Retrouvez les différentes interventions dans le numéro d'octobre/décembre 2010 de la *Revue Lamy de la Concurrence*. Vous pouvez aussi consulter la page Internet dédiée à ce colloque en [cliquant ici](#).

Actualités du monde agroalimentaire — Novembre 2010 ([Cliquez ici](#) pour retrouver l'ensemble de l'actualité)

Marchés financiers – 8 novembre 2010 : Le Parlement « invite la Commission à prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre la spéculation excessive sur les marchés communautaires ainsi que sur les marchés mondiaux ». Lire la [proposition](#)   ou le [communiqué](#)  

PAC – 18 novembre 2010 : La Commission européenne dessine les trois axes de la Politique Agricole Commune de demain : « production alimentaire viable », « gestion durable des ressources naturelles », « maintien d'un équilibre territorial ». Lire le texte de la [communication](#). 

Actualités du droit agroalimentaire

Certificat complémentaire de protection - Pour la CJUE, l'article 3§1, b), du règlement n° 1610/96 sur la création d'un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques (JO L 198, p. 30) « ne s'oppose pas à ce qu'un certificat complémentaire de protection soit délivré pour un produit (...) qui a obtenu une AMM en cours de validité », provisoire ou définitive (CJUE 11 nov. 2010, aff. n° [C-229/09](#)).

Vente d'aliments pour animaux - Un agriculteur, assigné pour non paiement du prix de vente des aliments qu'une société lui avait livrés, tente d'échapper à son obligation en invoquant le manquement au devoir d'information du vendeur. A tort : "l'obligation d'information et de conseil du vendeur à l'égard de l'acheteur professionnel n'existe que dans la mesure où la compétence de celui-ci ne lui donne pas les moyens d'apprécier la portée exacte des caractéristiques techniques des produits qui lui sont vendus". Or, la fille de l'éleveur, « titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole, option "production animale" », attestait d'une compétence pour connaître les risques sanitaires liés à une augmentation du niveau de production (Civ. 1^{re}, 15 nov. 2010, n° [09-10847](#)).

Nous suivre

Si vous souhaitez être tenu au courant de ces actualités, n'hésitez pas à vous abonner au [fil rss](#), aux comptes [Facebook](#) ou [Twitter](#) du Programme Lascaux. En attendant, retrouvez toujours notre site Web au www.droit-aliments-terre.eu.